CSA AU SPIP DE L'ALLIER : UN DIALOGUE SOCIAL INEXISTANT !

UFAP
UNSa Justice
SPIP03

le 19/09/2025

L'UFAP UNSa JUSTICE

Le Comité Social d'Administration (CSA) n'est pas une formalité. C'est une instance légale de concertation prévue par le Code Général de la Fonction Publique. Il doit garantir la participation des agents aux décisions qui impactent leurs conditions de travail, leur santé, leur carrière et la qualité du service public

Mais, au SPIP de l'Allier, les CSA se succèdent et brillent par l'absence de dialogue social authentique et efficace. Les représentants des organisations syndicales siégeant au CSA déplorent unanimement :

- l'absence de débats constructifs, les décisions étant déjà arrêtées

- les propositions des représentants balayées d'un revers de main, sans réponse argumentée et débat constructif.

- aucune réflexion concertée sur les organisations de travail et leurs impacts sur les risques psycho-sociaux

Ces constatations s'opposent radicalement à la recommandation 6 de la MCI qui préconisait de ***« veiller à consacrer des espaces de paroles sécurisés et bienveillants aux cours des réunions de service et groupe de travail »*** et aux constats de la MCI au 8/11/23 sur ce point qui rappelait l'engagement de la DFSPIP à ce sujet « *d'**installer une fréquence bimestrielle des CSA, afin de consacrer des espaces de travail et de dialogue avec les représentants du personnel** ».*

Il est clair que depuis plusieurs années la Direction du SPIP de l'Allier privilégie la quantité à la qualité, la verticalité à la co-construction et le formalisme au contenu étayé.

Il ne faut pas s'étonner que dans ce climat, plusieurs représentants des personnels ont préféré démissionner d'une représentation au CSA plutôt que de subir ces moments de malaise !

L'exemple de la gestion de la situation RH de l'antenne milieu ouvert de Moulins cet été en est un exemple éloquent. Alors que les représentants du personnel avaient par deux fois soumis des propositions afin de pallier à ces difficultés, elles sont restées sans réponse officielle, la Direction préférant gérer cette situation de manière officieuse, sur la base de « bruits de couloirs ».

Et une fois que les principales difficultés ont été réglées, la Direction s'est targuée d'un dernier courriel résumant les décisions qu'elle avait prises seule, sans aucun échange direct avec les représentants du personnel, et saluant un « dialogue social nourri », un COMBLE !

Nous n'insisterons pas sur le fait que ces mêmes représentants syndicaux avaient alerté sur la situation RH préoccupante de Moulins au CSA de juin 2025, la Direction ne préférant pas anticiper …

Cet exemple n'est pas isolé, bien au contraire. Les CSA tels qu'ils sont organisés et animés par la Direction ne laissent aucune place à un travail collaboratif avec les représentants du personnel. Ils sont soit un rouage administratif supplémentaire afin de transmettre les directives de la Direction soit un lieu de tensions puisque chaque interrogation ou proposition faite par les représentants du personnel provoque une réaction défensive des membres de la Direction qui y siègent.

D'une manière générale, avec la Direction du SPIP 03, on ne discute pas ! Et les risques psychosociaux, ça n'existe pas !

NOUS REFUSONS :

- que le CSA soit une chambre d'enregistrement

- que la démocratie sociale soit réduite à un simulacre

- que les personnels soient évincés des décisions qui les concernent.

NOUS EXIGEONS :

- que le dialogue social soit à nouveau au cœur du CSA

- des échanges respectueux permettant une co-construction

- une véritable prévention des risques psycho-sociaux

EN UN MOT DE LA **CONSIDÉRATION** POUR TOUS LES PERSONNELS !

A ce jour, le CSA au SPIP de l'Allier ne remplit pas ces conditions.

Dès lors, les représentant du personnel, décident, en intersyndical, de boycotter le CSA du 22/09/25 et demandent à la Direction du SPIP de l'Allier de prendre les dispositions nécessaires afin que le dialogue social au sein de ce service ne soit pas un mythe mais une réalité. A défaut les représentants syndicaux se réservent le droit de renouveler leur boycott jusqu'à des changements significatifs.

Défendre le CSA, c'est défendre la démocratie au travail !

Les membres du CSA